Alcohol and Gaming Commission of Ontario Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East

90, avenue Sheppard Est Suite 200 Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4 Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél:416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome		Rideau Carleton			Ottawa			
Date		Dimanche 15 décembre 2024			Heure de départ		18 h 30	
Conditions météorologiques		Courses 1 à 11 : Couvert (Temp. : -8°C)			Vent		12 km/h (Est)	
État de la piste		Courses 1 à 11 : Bonne (Variante 2 s)						
Nombre de courses		11	Courses de qualification		Ø	Inscriptions totales	83/87	
Total des paris mutuels		\$ 306,739						
V	étérinaire contac	ire contacté : Dr M. Rocheleau		Réunion de paddoc		Réunion d'entretien des pist		

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- Dernier programme des courses de la saison 2024.
- Des retraits hâtifs (maladie) ont été effectués par le vétérinaires des chevaux "THATMOMENTINLIFE" (entraîneur Arianne Girard) de la Course 5, "MAKE IT TRUE" (entraîneur Guy Gagnon), "ATEYATENFINGERSLOUIE" (entraîneur Ryan Guy) de la Course 6, "SYNERGY S" (entraîneuse Kelly Lacaille) de la Course 7, "LYONS SHINING" (entraîneur William Douglas) de la Course 9, et "ROCKINMYDREAM" (entraîneur Alain Martin) de la Course 10. Ces chevaux sont inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Des retraits hâtifs ont été effectués (transport) par les juges des chevaux, "ALLESANDRA" (Alain Filion entraîneur) de la Course 9, et "SUNSHINE LOVER", (Stephane Mayer entraîneur) de la Course 10.

- Un retrait hâtif a été effectué par les juges du cheval, "BEEF N CHEDDAR" de la Course 11 (autre). L'entraîneur, Wayne Catherwood, en a été averti.
- Erreur de programme annoncée au sujet de "THE MAGIC OF LIFE" dans la Course 7 qui n'avait pas reçu de Lasix.
 Ce cheval est inscrit dans le programme HPIE et a bien reçu du Lasix avant la course.
- Examen tenu avec le conducteur, Guy Gagnon, concernant l'obstruction faite sur DOMINION dans la Course 10, disputée le 21 novembre alors qu'il conduisait le cheval, "BANDURA".

Après avoir examiné la vidéo de la course, discuté des circonstances de la course, et considérant les conditions de la piste et l'explication du participant, aucune pénalité n'est attribuée.

Courses:

- Antonio Vecchio a été autorisé à se retirer d'une course.
- 1. Le #2, "WOODMERE ARMOUR", (Pascal Berube), a subi un bris d'équipement (plaque anti-étouffement), après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

- ➤ Après la Course 1, les conducteurs ont été sondés sur l'état de la piste, qui a été classée comme **Bonne** avec une variante de deux secondes.
- 2. La photo-finish électronique n'était pas disponible et la décision finale des juges (règle 33.09 de la CAJO) a été annoncée bien que tous les chevaux aient été facilement départageables à la ligne d'arrivée. Rien d'autre à signaler.
- 3. **Enquête** au sujet du vainqueur de la course, le #5, "GA SPEED EXPERT", (Robert Shepherd), quant aux règles sur les bris d'allure.

Le #5 a fait un bris d'allure dans le dernier droit sans enfreindre les règles sur les bris d'allure.

Aucun changement n'a été apporté à l'ordre d'arrivée.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/GIC6X2Bbo1Y

4. Le conducteur du #7, "SHOTGUN JERRY", (Stephane Pouliot), a été averti en lien avec sa stimulation dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

5. **Enquête** pour le #5, "STAY PUMPED", (Marie-Claude Auger), au sujet d'un possible bris d'allure survenu avant le départ.

Le #5 a effectivement subi un bris d'équipement (fer) avant le départ, ce qui a provoqué ce cheval à faire un bris d'allure.

Un remboursement complet du pari mutuel de \$ 6,100 pour le #5 a été effectué.

Le conducteur du #8, "RED CAPE PARTY", (Daniel St. Pierre), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03(j) (v) de la CAJO (traverser avant le départ) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100 par le juge de départ Jamie Fiolek.

Décision #2951339

Rien d'autre à signaler.

- 6. Rien à signaler.
- 7. Examen du bris effectué par le #8, "THE MAGIC OF LIFE", (Jason Gilchrist), avant le départ.

Le #8 n'avait pas eu d'équipement brisé et s'était rendu bien loin du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.

Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Rien d'autre à signaler.

8. Le #4, "PERSISTANT BOY", (William Roy), a subi un bris d'équipement (fer) survenu avant le poteau de ¾ de mille et a remporté la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

- 9. Rien à signaler.
- 10. Rien à signaler.
- 11. Rien à signaler.

Réclamations:

Aucune